

## Instructions d'utilisation

Dispositif d'antichute mobile inculant un support d'assurage rigide selon EN 353-1:2014 avec

## Antichute coulissant IMMOOS type „Fallbloc 2“



## Table des matières

1.	Remarques importantes	3
2.	Champ d'application et utilisation	3
3.	Prescriptions d'utilisation	4
4.	Risques	5
5.	Méthodes de montage du dispositif antichute IMMOOS	5
6.	Utilisation	7
7.	Mise en place de l'antichute coulissant	8
8.	Stockage et nettoyage	9
9.	Marquage	9
10.	Contrôle, entretien, remise en état	9
11.	Durée de vie	11
12.	Exclusion de responsabilité	11
13.	Documentation des contrôles	12
14.	Notes	13

## 1. Remarques importantes

Les présentes instructions d'utilisation ne sont valables que pour l'antichute coulissant type «Fallbloc 2» art. 1.08.011 (par la suite dénommé «Fallbloc 2») y compris l'absorbeur d'énergie avec 2 mousquetons, composant du système d'arrêt des chutes art. 1.08.006 (par la suite dénommé dissipateur d'énergie) comprenant un support d'assurage rigide selon EN 353-1:2014.

Lisez attentivement les instructions d'utilisation et conservez les avec tous les modes d'emploi et informations y relatives.

Les activités en hauteur sont dangereuses et peuvent être à l'origine de blessures graves et mêmes mortelles.

L'apprentissage du maniement et des mesures de sécurité font partie exclusivement de votre propre responsabilité.

Les instructions d'utilisation des différents produits en rapport avec l'utilisation du dispositif IMMOOS type «Fallbloc 2» doivent absolument être observées.

L'antichute coulissant de type « Fallbloc 2 » doit être utilisé uniquement par des personnes formées. Les utilisateurs doivent être en forme, reposés et en bonne santé.

Avant la mise en service, il faut prévoir les mesures nécessaires pour un sauvetage éventuel. Il est strictement interdit de modifier l'antichute coulissant type «Fallbloc 2» y compris le support d'assurage rigide.

Après une forte chute ou un choc, (chute du dispositif même ou d'un objet sur ce dernier), ce produit ne peut plus être utilisé. Une déformation peut porter préjudice au fonctionnement et une micro-fissuration interne, invisible à l'oeil nu, peut entraîner une diminution de la résistance du matériel.

Les contrôles annuels, spécifiques en la matière, doivent être documentés en continu.

La déclaration de conformité CE a été délivrée par l'organisme notifié 0299 (DGUV Test Prüf- und Zertifizierungsstelle, Fachbereich „PSA“, Zwengenberger Strasse 68, D-42781 Haan)

L'examen selon l'art. 11 a été effectué par l'organisme notifié 1246 (SUVA, Bereich Technik, Postfach 4358, CH-6002 Luzern)

## 2. Champ d'application et utilisation

Le coulisseau d'assurage de type „Fallbloc 2“ court le long du guide (corde 8mm) et se bloque automatiquement sur le guide fixe (corde) en cas de chute. Cela permet de monter et de descendre sur des échelles de mâts, d'antennes ainsi que sur des trottoirs ou d'autres constructions, etc.

L'antichute coulissant de type « Fallbloc 2 » est un dispositif de protection antichute guidé par câble, pouvant être monté et retiré à n'importe quel endroit du support d'assurage, à condition d'effectuer cette action dans une position sûre n'impliquant aucun risque de chute.

Le câble d'assurage Ø 8 mm de l'antichute coulissant type «Fallbloc 2», le connecteur, le «dissipateur d'énergie» (y-compris les deux mousquetons), forment une unité selon EN 362. L'antichute coulissant de type «Fallbloc 2» ne peut être utilisé que sur des câbles ayant les caractéristiques de construction suivantes (fourniture exclusive des câbles par la société IMMOOS Sàrl) :

Câble 1: INOX 7 x 19 toronné

Câble 2: Zingué 6 x 19 Seale

Les balancements latéraux doivent être limités par des guide-câbles disposés à une distance max. de 6-8 m.

La construction des guide-câbles et de l'antichute coulissant type «Fallbloc 2» est faite de façon à permettre un passage facile sur les guides.

### 3. Prescriptions d'utilisation

L'usage de l'antichute IMMOOS type «Fallbloc 2» ne peut être utilisé que par une seule personne à la fois.

La hauteur nécessaire sous les pieds de l'utilisateur doit être au minimum de 2 m. pour un poids de 100 kg et une situation correspondante à un facteur de chute 2 (condition du cas le plus défavorable)

La plage de température admissible est comprise entre -30 °C et +40 °C.

L'utilisation de l'antichute coulissant IMMOOS type «Fallbloc 2» n'est autorisée que sur un support d'assurage rigide, tendu correctement, formé par un câble correspondant au type indiqué (fourniture exclusive par la société IMMOOS Sàrl.).

Les points suivants sont à observer pour l'utilisation de l'antichute coulissant type «Fallbloc 2» :

- Le point d'ancrage supérieur et l'ancrage supérieur (application avec une inclinaison vers l'avant à un angle de 15° - 45° par rapport à la verticale) doivent avoir une force de maintien d'au moins 21kN.
- Le point d'ancrage supérieur et l'ancrage supérieur (application verticale : (+/- 15° de tous les côtés) doivent avoir une force de maintien d'au moins 17,5kN.
- Le point d'ancrage inférieur et l'ancrage inférieur du câble métallique doivent avoir une force de maintien d'au moins 1,5 kN lorsqu'ils sont utilisés verticalement (90° - 70°).
- Le point d'ancrage inférieur et l'ancrage inférieur du câble métallique doivent avoir une force de maintien d'au moins 15 kN lorsqu'ils sont utilisés en position inclinée (70° - 45°).
- Câble Ø 8mm (voir point 2 : câble 1 ou 2) avec une tension de base de 80-90 kgs.
- L'antichute coulissant IMMOOS de type « Fallbloc 2 » doit exclusivement être utilisé avec le dispositif de protection antichute « Fallbloc » IMMOOS.
- L'utilisation de l'antichute coulissant IMMOOS type «Fallbloc 2» n'est autorisée qu'avec le connecteur pourvu du dissipateur d'énergie qui a été fourni avec.
- Le harnais de sécurité doit être équipé d'un point de fixation antichute selon EN 361 et sa position correcte doit être vérifiée. Il doit être bien ajusté et ne doit pas être utilisé si ce n'est pas le cas.
- Lors du transport de l'antichute coulissant IMMOOS de type « Fallbloc 2 », il faut veiller à ce que l'appareil antichute et le dissipateur d'énergie ne soient pas endommagés par des influences externes.
- Les échelles et autres dispositifs ne doivent pas être utilisés sous l'influence de l'alcool, de drogues ou en cas de vertige.

## 4. Risques

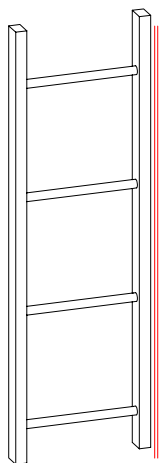
L'antichute coulissant IMMOOS de type « Fallbloc 2 » ne doit pas entrer en contact avec des produits chimiques ou d'autres substances agressives. En cas de doute, contactez le fabricant.

Le poids de l'utilisateur, y compris ses vêtements et son équipement, ne doit pas dépasser la charge nominale maximale de 100 kgs . Le poids de l'utilisateur, sans outillage et équipement, ne pas être inférieur à 30 kgs.

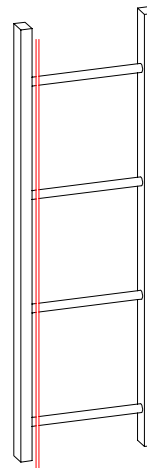
Il est éventuellement possible que l'utilisateur ne soit pas protégé contre une chute au sol sur les 2 premiers mètres. Il faut donc faire preuve d'une grande prudence lors de la montée et de la descente.

## 5. Méthodes de montage du dispositif antichute IMMOOS

### a) Positionnement du câble



Normalement, le câble est positionné à l'extérieur du montant droit de l'échelle.



Il est aussi possible de positionner le câble sur le montant gauche de l'échelle.



Tout autre positionnement des guide-câbles et des ancrages qui s'écarte des dispositions indiquées n'est pas autorisé sans consultation de la société IMMOOS GmbH.



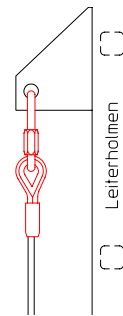
Le support d'assurage rigide doit être installé de telle sorte que la personne qui utilise l'appareil antichute mobile ne soit pas gênée par l'environnement en cas de chute et que l'appareil ne puisse pas bloquer.

## b) Ancrages et guide-câbles

### Ancrage supérieur

Utilisation avec une inclinaison vers l'avant dans un angle de  $15^\circ$  à  $45^\circ$  par rapport à la verticale

Le point d'ancrage supérieur et l'ancrage supérieur doivent avoir une force de maintien d'au moins 21kN.



Utilisation verticale: ( $\pm 15^\circ$  sur tous les côtés)

Le point d'ancrage supérieur et l'ancrage supérieur doivent avoir une force de maintien d'au moins 17,5kN.

### Ancrage inférieur

Pour l'usage vertical ( $90^\circ - 70^\circ$ )

Le point d'ancrage inférieur et l'ancrage inférieur doivent avoir une force de maintien d'au moins 1,5kN.

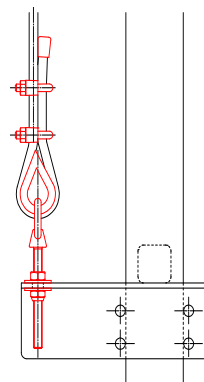
Pour les variantes possibles, voir les sketches 5.1 et 5.2.

Pour l'usage en biais ( $70^\circ - 45^\circ$ )

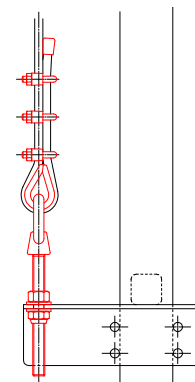
Le point d'ancrage inférieur et l'ancrage inférieur doivent avoir une force de maintien d'au moins 15kN.

Seule la version sketch 5.2 est possible.

Sketch 5.1



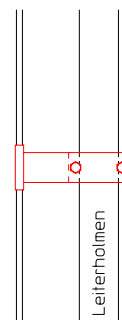
Sketch 5.2



### Guide-câbles droits

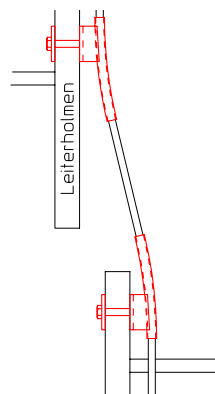
Les guide-câbles disposés à une distance de 6-8 mètres l'un de l'autre maintiennent le câble en position correcte.

Les guide-câbles et le dispositif antichute sont construits de façon à ce que le passage sur les guides puisse se faire facilement. Cela permet une montée-descente sans problèmes sur les échelles verticales ou inclinées des pylônes, antennes, passerelles et autres.

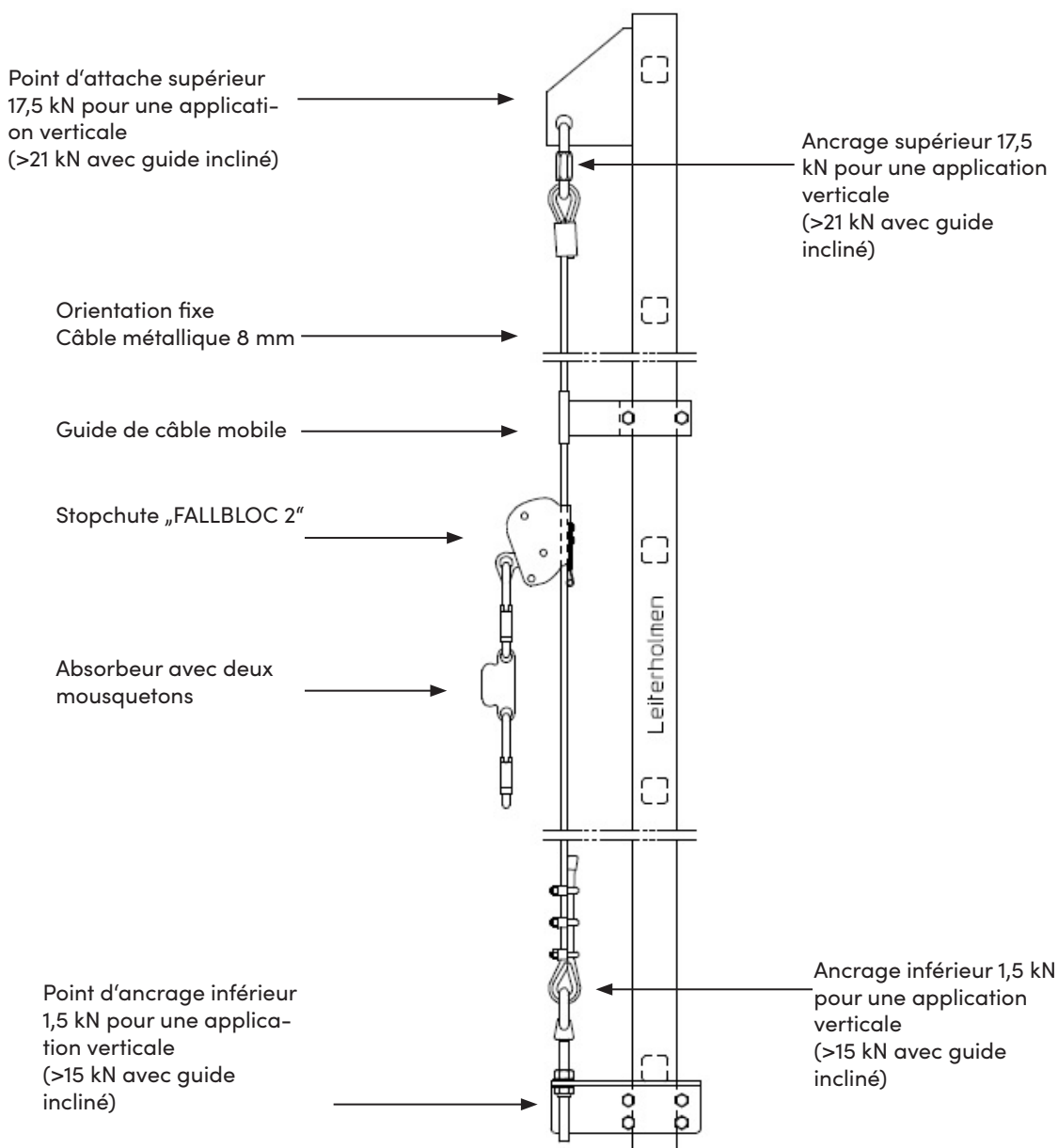


## Guide-câbles courbes

Sur les échelles décalées, le montage de guide-câbles courbes peut être envisagé. Grâce à cela, il est donc possible de prévoir un câble d'assurage curviligne sans avoir besoin de le couper.



## 6. Utilisation



## 7. Mise en place de l'antichute coulissant

**Attention:** Avant de monter l'antichute contrôler le sens de fonctionnement (indiqué par une flèche sur l'appareil) et poursuivre comme suit :

- Enlever le mousqueton (EN 362) du levier de blocage.
- Relever le levier de blocage vers le haut.
- Insérer l'antichute coulissant sur le câble.



La flèche d'indication doit être orientée vers le haut. L'antichute mobile coulissant dispose d'une sécurité intégrée qui empêche la mauvaise insertion sur le câble. Si la flèche est orientée vers le bas, la sécurité est complètement ouverte et empêche ainsi une mauvaise mise en place sur le câble.

- Lâcher le levier de blocage.
- Accrocher le mousqueton (EN 362) avec le dissipateur d'énergie spécial au levier de blocage de l'antichute
- Faire glisser l'antichute coulissant vers le haut de manière à contrôler s'il se meut librement.
- Tirer l'antichute coulissant vers le bas pour s'assurer que l'effet de blocage fonctionne.
- Accrocher le connecteur avec le dissipateur d'énergie et le mousqueton (EN 362) au point de fixation antichute (EN 361) du harnais.

L'utilisation de l'antichute coulissant IMMOOS type «Fallbloc 2» est interdite en cas de doutes au niveau de son usage !

### **Attention:**

Le connecteur 1.08.011 (formé de 2 mousquetons et d'un dissipateur d'énergie, d'une longueur totale de 30 cm) ne doit en aucun cas être rallongé, car un fonctionnement sûr de l'antichute en serait compromis.

Pendant la montée et la descente, il ne faut en aucun cas jouer avec l'antichute coulissant, car cela pourrait entraver le fonctionnement correct du mécanisme de blocage.

L'antichute coulissant ne doit être détaché du guidage qu'une fois que l'utilisateur se trouve dans une position sûre ou qu'il est sécurisé par un autre système.

Le dispositif d'antichute mobile de type « Fallbloc 2 » ne doit pas être utilisé pour le maintien au travail. Il faut utiliser un système de protection séparé pour le maintien au travail.

Le dispositif antichute ne peut être accroché au harnais de sécurité qu'au niveau de l'œillet de protection de l'escalade prévu à cet effet et en aucun cas dans les œillets de retenue.

### **Passage des guide-câbles**

Au passage des guide-câbles, il est nécessaire que l'utilisateur pose les deux pieds sur un échelon de l'échelle, qu'il reste immobile et se retienne avec une main. A l'aide de l'autre main, l'antichute coulissant peut être déplacé au-dessus du guide-câbles. La main doit impérativement être positionnée en haut de l'antichute coulissant (pas en dessous du levier de blocage) afin d'éviter une défaillance du système de blocage.



## 8. Stockage et nettoyage

Le coulisseau de protection contre l'escalade de type „Fallbloc 2“, y compris l'antichute à sangle, doit être stocké dans un local bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et des températures extrêmes.




Évitez le contact avec les acides, les liquides caustiques et les huiles.

Nettoyez régulièrement avec beaucoup d'eau chaude après utilisation ou lorsque vous êtes sale. Si nécessaire, vaporiser avec un agent dissolvant légèrement la graisse.

Attention : n'utilisez pas d'agents agressifs pour le nettoyage !

Toujours sécher naturellement, c'est-à-dire ne jamais s'approcher du feu ou d'autres sources de chaleur.

## 9. Marquage

IMMOOS	Logo du fabricant
Type	Désignation du produit, désignation du type
Art.-N° + Série-N°	Numéro d'article, numéro de série
Année de fabrication	Année de fabrication
	Symbole d'information "respecter les instructions d'utilisation" Se conformer impérativement aux instructions d'utilisation du fabricant, qui sont livrées avec le produit !
EN 353-1	Normes
	Symbole d'information "vérification" Le matériel doit être vérifié selon les prescriptions des instructions d'utilisation !
	Marquage de conformité

## 10. Contrôle, entretien, remise en état

Plusieurs périodicités sont à respecter pour le contrôle, l'entretien et la remise en état :

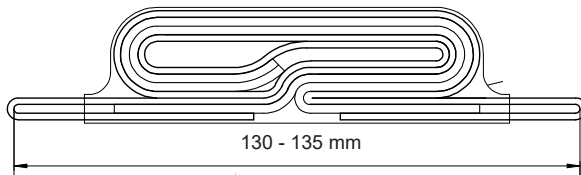
- Avant chaque intervention                      examen visuel (contrôle) par l'utilisateur
- Au minimum 1 x par an                          Vérification par un spécialiste en la matière (contrôle par une personne ayant suivi une formation spécifique)

### Contrôle visuel:

Avant chaque intervention contrôle visuel approfondi et vérification fonctionnelle:

### Contrôle fonctionnel de l'antichute coulissant type «Fallbloc 2» :

Inspecter l'antichute coulissant au niveau des déformations. Une attention particulière doit être portée aux pièces mobiles. Le levier de blocage doit se soulever librement vers le haut, sans devoir forcer, et revenir dans sa position initiale, sans quelconque influence manuelle. La came de verrouillage contre le mauvais montage doit agir librement et de manière indépendante à la position de l'appareil. Une attention particulière doit être portée au dissipateur d'énergie. Celui-ci ne doit pas présenter de déchirure et ne doit pas être souillé par des produits chimiques, peinture, etc...



Il ne doit pas avoir de coutures déchirées ou endommagées. La mesure de 130 – 135 mm indiquée ci-dessus sert de mesure de contrôle. Si la longueur mesurée est plus grande que 135 mm, on peut supposer que le dissipateur d'énergie a été déchiré.

La gaine rétractable sur le dissipateur d'énergie ne doit pas être endommagée.

Le dissipateur d'énergie qui présente des dommages ou des contaminations doit être impérativement remplacé.

**Contrôle fonctionnel sur un guidage rigide :**

- Etat général
- Serrage correct des vis
- Déformations

Vérifiez régulièrement que la corde, les guides de corde et les points d'attache sont bien maintenus et qu'il n'y a pas d'oxydation pendant le mouvement de montée et de descente.

**Attention:** l'emploi d'appareils et de câbles endommagés n'est pas autorisé. En cas de doutes l'appareil ne doit plus être utilisé.

Vérification annuelle (contrôle par un spécialiste en la matière) :

Les contrôles doivent être effectués au minimum 1 x par année par un spécialiste en la matière (personne ayant suivi une formation spécifique) et être documentés en continu.

**Le contrôle annuel comprend essentiellement :**

- Contrôle de l'intégralité
- Contrôle visuel de tous les éléments individuellement
- Contrôle fonctionnel
- Lisibilité du marquage du produit

En cas de doutes, un contrôle et/ou un entretien doivent être exécutés par le constructeur ou par une personne désignée par ce-lui-ci.

Parties (pièces) fixes du système antichute :

En principe, les parties (pièces) fixes sont contrôlées une fois par année.

Les systèmes qui sont très rarement utilisés (comme par exemple les pylônes de haute tension) sont à contrôler tous les deux ans ou selon leurs utilisations, par un spécialiste en la matière.

Le matériel ayant servi lors d'une chute ne peut pas être réutilisé avant d'avoir été contrôlé par un spécialiste en la matière et avant que cette personne ait donné son accord écrit pour la réutilisation.

## 11. Durée de vie

La durée de vie dépend de l'intensité, de la fréquence et de la manipulation de ce produit. Par exemple, il peut être tellement endommagé lors de sa première utilisation qu'il doit être remplacé immédiatement. Aussi certains facteurs tels que le sel, la neige, la glace, l'humidité, le sable, etc. (liste non exhaustive) peut également avoir un impact important sur la durée de vie.

Pièces métalliques :	Illimitée si elle est manipulée, stockée et entretenue correctement.
Antichute à bande :	10 ans avec une manipulation, un stockage et un entretien corrects.
Guide fixe :	en fonction de l'environnement et des conditions

À la fin de la durée de vie du dispositif antichute à courroie, il doit être remplacé conformément aux instructions de contrôle (coulisseau antichute IMMOO de type „Fallbloc“ et „Fallbloc 2“). Seules les pièces originales d'IMMOOS peuvent être utilisées pour le remplacement.

## 12. Exclusion de responsabilité

La société IMMOOS Sàrl rejette toute responsabilité et devoir d'indemnisation pour tous accidents ou dommages résultants de:

- Non-respect de lois et de directives des organes compétents.
- Non-respect de prescriptions, instructions de service ou clauses retenues dans le contrat IMMOOS Sàrl.
- Emploi inapproprié des appareils.
- Modifications arbitraires des éléments constitutifs originaux, substitution de ceux-ci par d'autres matériaux, en cas de surcharge de ces derniers.
- Pièces qui n'ont pas été fournies par la société IMMOOS Sàrl.
- Sabotage, conflits belliqueux ou événements de force majeure.

Si l'appareil est utilisé dans des pays d'une autre langue que celle du pays d'origine, le revendeur doit veiller à ce que les instructions d'utilisation soient également fournies dans la langue du pays concerné.

### 13. Documentation des contrôles

Certification obligatoire des contrôles effectués  
 (Remplir une feuille pour chaque produit)

<b>Produit:</b>	Antichute coulissant IMMOOS type Fallbloc 2
<b>Propriétaire:</b>	.....
<b>Série numéro:</b>	.....

<b>Année de construction:</b>	<b>Date d'achat:</b>	<b>Date du premier emploi:</b>
.....	.....	.....

Date de contrôle	Évaluation des défauts constatés	Timbre ou visa	Prochain contrôle

## 14. Notes

### Siège social

Immoos Sàrl  
Tramweg 35  
6414 Oberarth  
Schweiz  
T +41 41 857 06 66

### Succursale

Österreich  
Immoos Sàrl  
Kirchstrasse 32  
6923 Lauterach  
Österreich  
T +43 664 134 44 38

[info@immoos.com](mailto:info@immoos.com)  
[www.immoos.com](http://www.immoos.com)